

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 95 autorisant l'exhumation et le transfert des restes mortels du matelot Floch (Jean-Marie)

n° 95

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 janvier 1952

Numéro JO  
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro  
1 mars 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels du matelot Floch (Jean-Marie), décédé le 10 janvier 1949 et inhumé à Djibouti, seront transférés au cimetière de la commune de Cleder (Finistère). Les dépenses occasionnées par l'exhumation et le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de réinhumation, seront supportées par le Budget de la Marine.